



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

**Président :** Monsieur Jean-Jacques PHILIPPART

Présents : Mesdames Florence VASSAL, Corinne GAMBIER, Viviane SAINT PAUL, Marie-José DEVERGIE, Véronique PONCHON ;

Messieurs Christian DELODDERE, Bernard BOULET, Philippe TOPIN, Jean-Marie SMET, Guy COCAGNE, Jérôme ROCHARD, Pascal DROUARD, Laurent DELAMARRE.

Absents Excusés : Mesdames Martine BELLANGER (a donné pouvoir à Madame Viviane SAINT-PAUL), Chantal FOLLIOU, Sylvie DAGNICOURT, Valérie DE L'HAMAIDE (a donné pouvoir à Monsieur Jérôme ROCHARD).

Secrétaire : Madame Viviane SAINT PAUL

\*\*\*\*\*

1) Démission de Christian DELODDERE de sa fonction d'adjoint

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision de Christian DELODDERE de démissionner de sa fonction d'adjoint et proposera Guy COCAGNE en vue de pourvoir son remplacement.

Ces démarches s'effectueront comme suit :

- Lettre de démission adressée à Mr le Préfet
- Acceptation de cette démission par Mr le Préfet dans un délai d'un mois
- Election d'un adjoint lors d'un prochain Conseil Municipal

2) Rémunération des Stagiaires

La Commune accueille des stagiaires en scolarité ou autres fonctions.

Certains ont des durées de stage d'une durée de plusieurs semaines voire plusieurs mois. Aussi est-il proposé de pouvoir les rémunérer.

Florence VASSAL s'est informée auprès du Centre de gestion du Personnel Territorial et il s'avère qu'il est possible de les rémunérer.

Le Conseil donne son accord de principe pour rémunérer un jeune qui a accompli 9 semaines dans le service voirie-espaces verts-bâtiment.

Le montant maximum sera à préciser avec le Centre de Gestion.

3) Demande de la Société de Pêche du Grand Etang de diminuer le coût du Bail avec la Commune

Le Maire rappelle que la partie en eau du Grand Etang est louée à la Société du Grand Etang selon un bail agricole qui en 2015 s'est élevé à 8.500,00 €.

Le bureau de cette association rencontre de façon récurrente des difficultés pour recouvrer auprès de ses adhérents les cotisations concernant la gestion de l'étang.

Aussi demande-t-il une baisse du montant du bail de 1.500,00 €.

Après divers avis et questionnements, il est proposé qu'un petit groupe de conseillers rencontre les membres du bureau de la Société de Pêche du Grand Etang en vue d'obtenir un point plus précis des comptes de l'Association avant de décider ou non d'une renégociation à la baisse du bail.

4) Proposition « d'ORANGE » et « FREE » sur l'utilisation de l'antenne de téléphonie

L'antenne de téléphonie installée à côté de la station d'épuration et construite par « Orange » reçoit deux autres opérateurs. Chacun verse à la Commune une redevance annuelle.

Un quatrième opérateur « FREE » a demandé à Orange de s'y connecter.

Il est proposé que le montant de la redevance dû par FREE d'un montant de 2.000,00 € soit réparti pour moitié entre Orange et la Commune soit 1.000,00 €.

Le Conseil donne son accord à cette proposition.

5) Remplacement de Mr Didier SELLIER et de Mme Chantal BAILLON

Ces deux agents font valoir leur droit à retraite dans les semaines et mois à venir.

En ce qui concerne Mme BAILLON, employée par le SIRS de Milly-Bonnières, Jérôme ROCHARD, Président du SIRS avec Florence VASSAL étudient le réaménagement des postes et des horaires avec les agents en place.

En ce qui concerne Mr SELLIER, il a été évoqué de recruter une personne en contrat aidé sur la base de 24 heures et de compléter les heures pour un temps plein.

6) Fusion entre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la Communauté des Communes Rurales du Beauvaisis

Philippe TOPIN informe le Conseil des négociations en cours entre ces deux structures intercommunales qui n'exercent pas actuellement les mêmes compétences.

Concernant l'organisation de la nouvelle structure mise en place au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, il s'avère que la Commune n'aurait plus qu'un seul délégué à la nouvelle « Agglo ».

Aussi est-il proposé de garder deux délégués pour siéger dans les commissions avec un seul droit de vote. Cela permettrait de poursuivre l'élaboration des décisions et d'être mieux informé des projets en cours.

Le Conseil accepte globalement la fusion entre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis.

7) Modification des statuts de l'Assistance Départementale des Territoires de l'Oise

Le Conseil approuve la modification des statuts de l'ADTO telle que présentée par le Maire.

8) Proposition de publication de bulletin municipal

Le Maire propose une éventuelle publication de bulletin municipal sur des modèles d'autres communes.

Cependant, ces bulletins sont publiés par des versements de commerçants, artisans, entreprises locales.

Le conseil ne désire pas donner suite et poursuivre sa publication actuelle peu coûteuse et la mise à jour du site de la Commune par Internet.

9) Questions Diverses

- Travaux du lotissement du clos Alletête :

- o Monsieur le Maire, Mr Guy COCAGNE et Mr Jean-Marie SMET informent le Conseil du suivi technique de ce chantier qui suscite interrogations et craintes.
- o Les réunions hebdomadaires de chantier permettant de veiller à ce que les prescriptions édictées, en particulier pour gérer les problèmes d'eau sur ce terrain, soient scrupuleusement respectées.

- Le Maire informe le Conseil du projet d'une nouveau Permis d'Aménager sur le Lotissement des Coteaux par la SA HLM du Beauvaisis.

- o Ce projet satisfait le Conseil en sa demande d'exiger une participation financière aux travaux de viabilité de terrains restant propriété de Mr et Mme CROSNIER.

- L'amicale de la Police Nationale de Beauvais souhaite obtenir une remise de 50 % sur la location de la Salle des Fêtes moyennant une aide à la mise en place des divers aménagements lors de la Fête du cidre.

- o Le Conseil, après débat, n'est pas favorable à cette demande de remises.

- Le Comité des Fêtes a acquis du matériel destiné aux ateliers municipaux. En vue de compenser cette dépense de 600,00 €, il sera proposé dans une prochaine réunion de voter une subvention complémentaire de 600,00 € à l'Association « comité des Fêtes ».